



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

**Secrétariat Inter Régional
CENTRE**



Le 10 mai 2010

**DECLARATION PRELIMINAIRE DU SNPES-PJJ/FSU
REGION CENTRE
CTPIR DU 10 mai 2010**

Monsieur le Président du CTPIR,

Outre le fait d'avoir reçu tardivement la convocation (les représentants des personnels ne sont pas des permanents syndicaux et ne peuvent donc annuler au pied levé tous leurs rendez-vous !), la délégation SNPES réunie ce jour pour la préparation du CTPIR a décidé de ne pas siéger à cette instance parce que nous considérons que vous ne faites aucun effort de concertation. Votre non prise en compte de nos propositions de modification de l'ordre du jour en témoigne.

Alors que nous œuvrons tous, chaque jour, pour l'amélioration des conditions de vie des familles qui nous sont confiées et les conditions de travail des agents, vous, vous nous sommez de voter vos projets de fermetures de services. Et vous appelez cela une restructuration, pire une réorganisation interrégionale !

Pour nous, ces personnes ne se résument pas à des clients ou à des statistiques, des contrats d'objectifs et de moyens, et nos collègues (titulaires comme contractuels) représentent bien plus pour les familles et les magistrats que *des variables d'ajustement*.

Le PSN vous laisse pourtant des marges de manœuvre au niveau interrégional pour prendre en compte, ne serait ce qu'un peu, l'essence de nos métiers et nos réalités de terrain mais vous foncez têtes baissées. Pourtant, bon nombre d'entre vous avez œuvré, fut un temps, pour accompagner et soutenir les enfants en danger et maintenant vous faites la sourde oreille face aux arguments éducatifs. Au-delà de la RGPP et de la politique sécuritaire pour laquelle vous œuvrez avec zèle, vous n'avez aucun argument étayé et fondé, ne serait ce que sur la concertation avec les agents, à nous opposer. **Rien, il n'y a plus rien !**

Vous actez des fermetures de DD (d'ailleurs votre prédécesseur à même contraints les directeurs départementaux à les voter eux-mêmes) en espérant que les agents trouveront, seuls, des solutions de redéploiement dans d'autres administrations si possible, sans anticiper les conséquences de leur départ pour ceux qui sont contraints de rester. La PJJ perd tout son crédit aux yeux des partenaires, des magistrats et des familles.

Ici, les fournisseurs refusent de travailler avec vos services, « mauvais payeurs », là on brade les UMJ au conseil général en sachant très bien que les budgets ne suivront pas et que des mineurs victimes attendrons pendant plusieurs mois une intervention éducative, là encore on ferme des UEAJ en isolant encore un peu plus les mineurs des zones rurales. La liste est bien plus longue mais de toute façon vous ne tenez plus compte de nos constats. Vous nous proposez de déconstruire ce que vous avez contribué à créer sans être en mesure de nous expliquer le bien fondé de votre démarche.

Parce que le gouvernement vous somme de faire croire aux électeurs que les prises en charges traditionnelles n'ont plus de raison d'être, vous vous évertuez à appliquer des cahiers des charges inapplicables autour de l'activité de jour. Pour espérer subsister, les services détournent leur projet d'équipe, et vous font remonter des chiffres alambiqués sur la mise en œuvre du D2A sans pour autant être persuadés de la nécessité de systématiser les activités qu'ils pouvaient auparavant mettre en œuvre de manière ponctuelle et adaptée aux problématiques des jeunes.

Nous vous rappelons nos exigences préalables au retour du dialogue social :

- Le moratoire sur les restructurations en cours

- Des CTPD et un CTPIR sur les conditions de travail et les projets de service

Nous ne sommes même plus dans un débat idéologique, il s'agit ici de bon sens et d'un devoir de résistance face à votre aveuglement. La teneur de cette liberté de parole nous semble conforme aux intérêts du service public et à la dignité des fonctions occupées par les agents.